

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :	
En exercice	18
Présents	16
Votants	18

**N° D068\_2023 Acquisition du pèse-lait Chez Bochet**

L'an deux mille vingt-trois, le quinze novembre,  
Le conseil municipal de la commune de Saint-Paul-en-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Bruno GILLET, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : le 9 novembre 2023.  
A été nommé secrétaire de séance : COLIN Benoît

**Présents (16) :** Mmes et Ms. GILLET Bruno, PAUTHIER Marie-Françoise, TRINCAT Christophe, DUCRET Marie-Claire, LAURANT Thierry, WIART Florine, BURNET Stéphanie, COLIN Benoît, GALLAY Claude, GRIVEL Mélanie, MARTIGNIERE Franck, PINGET Denis, PODEVIN Christian, REBUT Sandra, VEZIN Pascale, WAGNER Jean-Pierre

**Absent (0) :**

**Excusés (2) :** CHEVALLAY Patrice pouvoir à TRINCAT Christophe  
VIOLLAZ Emilie pouvoir à WIART Florine

Monsieur le Maire explique que la commune a l'opportunité d'acquérir la parcelle BA n° 54 de 27 m<sup>2</sup>, sur laquelle se situe un pèse lait, à l'euro symbolique. L'objectif est à la fois patrimonial (rappel du passé agricole qui a marqué le village) et social : permettre de le proposer aux habitants une fois rénové et équipé d'un four à pain, pour développer le lien social et faciliter l'intégration des nouveaux arrivants.

Il est proposé au conseil municipal d'acquérir ce pèse lait à l'euro symbolique avec la prise en charge des frais de notaire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'acquisition de la parcelle cadastrée section BA n° 54 au hameau de Chez Bochet sur laquelle se situe un pèse lait,
- **ACCEPTE** le montant de 1 € et la prise en charge des frais de notaire,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent,
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

Au registre sont les signatures

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an indiqués ci-dessus.

Pour expédition certifiée conforme.

Le Secrétaire



Le Maire,

Bruno GILLET

